

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2018

Nombre de membres présents : 9

Présents : Guy Audras, Philippe André, Nadège Naud-Lago, Jean-Claude Barret, Pierre Gilouin, Françoise Gorce, Sébastien Brunet, Ludwig Blanc, Cyrille Vallon (arrivé à 20h47)

Absents excusés : Danielle Bouchet, Patrick Hervé (pouvoir à Pierre Gilouin), Philippe Almorice (pouvoir à Ludwig Blanc).

Absent : Pascal Dejoux.

Le Conseil choisit Nadège NAUD-LAGO comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 20h35

Approbation du Procès-Verbal du CM du 20/11/2018 à l'unanimité.

1/ Décision Modificative pour virement de crédits

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que des virements de crédits sont nécessaires afin de réguler certaines dépenses et recettes avant la fin de l'année et notamment 400 € sur le budget de la Commune M14 afin de régler des intérêts d'emprunt (virement du 022 « dépenses imprévues » sur 66111 « intérêts d'emprunt »).

Adopté à l'unanimité

Cyrille Vallon arrive à 20h47

2/ M49 : Tarif des interventions sur site par la commune

Monsieur le Maire laisse la parole à Nadège Naud Lago qui informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour toutes les interventions à effectuer par l'employé communal sur le réseau communal d'eau et d'assainissement pour le compte d'un redevable et à fixer un tarif pour les pièces de réparation fournies par la Commune. Elle rappelle la délibération votée le 10.04.2018 sur le prix de l'eau dans laquelle n'apparaît pas le prix des interventions sur site.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal propose les tarifs suivants:

- L'intervention sur site, déplacement à 20.00 € HT, soit 24.00 € TTC.
- Le forfait pose-dépose compteur à 40.00 € HT, soit 48.00 € TTC
- Le forfait ouverture-fermeture compteur à 40.00 € HT, soit 48.00 € TTC
- Le forfait pose compteur avec ouverture bouche à clé à 40.00 € HT, soit 48.00 € TTC
- Le forfait dépose compteur avec fermeture bouche à clé à 40.00 € HT, soit 48.00 € TTC
- Le prix d'intervention à l'heure de l'employé communal à 23.00 € TH, soit 27.60 € TTC
- Refacturer à l'abonné, les pièces fournies par la Commune pour procéder à la réparation, avec un prix majoré de 10 % pour frais de gestion.

Adopté à l'unanimité

3/ Autorisation pour souscription à un prêt relais

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de recourir à un prêt relais pour pallier aux dernières dépenses de l'année 2018. Il propose de prendre un financement sur 24 mois à un taux inférieur à 0.7%.

Adopté à l'unanimité

FIN DES DELIBERATIONS.

.../...

URBANISME : aucun nouveau dossier n'a été déposé depuis le 20/11

Questions diverses

- DECI : schéma défense incendie en cours, proposition et première présentation le jeudi 20 décembre à 18h30.
- ADIS : rencontre prochainement.
- Jazz au Village s'organiserait avec les Amis de Chabrilan, 3 dates seront proposées en Juillet 2019.
- CAUE : rencontre le 26 janvier 2019 avec les représentants pour lister les emplacements potentiels pour l'implantation du futur groupe scolaire.
- Cour de l'école : de devis ont été demandés pour réaliser l'étanchéité de la cour de l'école, les prix sont assez élevés. Une réflexion est en cours
- Cantine scolaire : des fenêtres vont être posées le mercredi 23 janvier 2019
- Assurances : au 1^{er} janvier 2019, la commune sera assurée par la MAIF et non plus GROUPAMA
- Centrale photovoltaïque : le collectif des gilles demande l'enfouissement des réseaux suite au déplacement du transformateur.
- Réseaux orange : renforcement de la 4G prévu à Villeneuve
- Chapelle Saint Pierre : le rapport d'archéologie détermine que des fouilles vont être nécessaires. Par ailleurs, la fondation du crédit agricole accorde 10 000€ à ce projet.
- Messieurs Blanc demandent l'enfouissement de leur canalisation d'eau potable et gaine au quartier du Bourg.
- Demande de Cyrille Vallon de rabaisser une buse pluviale pour évacuer ses eaux pluviales et le trop-plein de la source.
- Monsieur et Madame Abisset Bosson nouveaux propriétaires de la maison Lechenault, demandent de mettre une infrastructure pour les protéger quand ils sortent de leur garage. Ils doivent diriger leur demande vers le CTD de Crest
- Le chemin desservant la maison Fradins doit être nommée suite à un oubli. Proposition : Impasse de la Lozière.
- Région : La commune de Chabrilan reste classée « une fleur ». Recommandation d'ajout d'un banc dans le jardin des amoureux.
- Sainte Barbe prévue le 19 janvier 2019 à 11h à la salle polyvalente.
- ADN Fibre : sera posée en premier chez ceux alimentés par Crest et probablement en réseau aérien. Le plan de réalisation de la totalité du territoire s'arrêterait en 2025.
- Vœux du Maire le 11 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.
- Ludwig Blanc prend la parole pour Philippe Almorici qui demande des travaux supplémentaires de curage de fossé et buse sur ceux qu'il a déjà réalisés avec M. Bonnet et met l'accent sur des panneaux de signalisation manquants ou mal placés.

Fin de la séance à 23h49.